

## LE 21 DÉCEMBRE 2017

### TRAVAUX A LA GARDERIE ET DEMANDES DE SUBVENTION

Mr Stéphane DUPUIS informe les élus que la commission communale « bâtiments » a établi une liste de travaux à effectuer dans le bâtiment « garderie » pour répondre aux observations notées dans un rapport de la PMI, pour se mettre en conformité avec l'accessibilité et réaliser des gains énergétiques.

Il présente les divers devis étudiés et les choix proposés par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* suit la proposition de la commission et retient les devis suivants :

- menuiseries : 14 734,78 € TTC soit 12 278,98 € HT ent POCINHO de Médréac
  - peinture : 6 750,55 € TTC soit 5 625,46 € HT ent CHALMEL de Rennes
  - plomberie - électricité : 2 949,19 € TTC soit 2 457,66 € HT ent GP Energies de Saint-Pern
  - carrelage – placo : 2 407,20 € TTC soit 2 006 € HT ent DA SILVA de Saint-Pern
- d'où un total de 26 841,72 € TTC = 22 368,10 € HT (devis signés après obtention des subventions).

\* sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018, auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité 2018 avec la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban et auprès du Département au titre du FST 2018.

### ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ENSEIGNEMENT à compter de la RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur Le Maire rappelle que l'Inspection Académique, par courrier en date du 07/11/2017, a demandé aux communes de se positionner conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Lors du Conseil d'école du mois de novembre, il a été proposé qu'un groupe de travail (enseignants, élus, parents d'élèves, animateurs (trices) et coordinateurs) élabore un questionnaire à destination des familles du RPI Plouasne – St Pern, pour connaître leur avis sur une possible organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.

Le 10 décembre dernier, élus et coordinateurs des deux communes se sont réunis pour analyser les réponses au questionnaire.

Sur 179 familles concernées, 126 questionnaires ont été remplis, soit un taux de réponse de 70.39 %, ce qui est satisfaisant.

Les résultats sont les suivants :

- 78 familles, soit 61.9 % pour la semaine à 4 jours (pas d'école le mercredi)
- 28 familles soit 22.2 % pour la semaine à 4.5 jours avec TAP
- 14 familles soit 11.1 % pour la semaine à 4.5 jours sans TAP
- 6 familles soit 4.8 % sans réponse

A l'issue de ces résultats, une proposition d'horaires a été pensée mettant en avant :

- la nécessité de conserver 3 h ½ d'enseignement le matin sur les 4 matinées
- de prévoir une pause méridienne de 1 h 45 mn permettant un temps de repas et un temps récréatif suffisant mais pas trop long.

La proposition d'horaires pour l'école de Saint-Pern est la suivante :

JOURS	Accueil du matin	CLASSE	Restauration Scolaire	CLASSE	Accueil du soir
LUNDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h
MARDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h
MERCREDI	Centre de Loisirs 7h30-19h				
JEUDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h
VENDREDI	7h10-8h30	8h40-12h10	12h10-13h55	13h55-16h25	16h25-19h

Avant le vote en Conseil d'école du 08 janvier prochain, Mr le Maire souhaite connaître l'avis des élus et leur pose cette question : Etes vous pour le maintien actuel à 4,5 jours :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix et 2 abstentions (Christine Tivoli et pouvoir de Franck Châtel) :

- souhaite suivre l'avis des familles,
- ne souhaite pas maintenir les 4,5 jours
- charge Mr le Maire de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

#### HAIES BOCAGERES : INVENTAIRE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la présentation qui a été faite à la Commission en charge de l'urbanisme PLU par Mr JOURDON, technicien environnement à la Communauté de Communes Saint Méen Montauban, relative à la méthodologie de l'inventaire des dispositifs antiérosifs (haies, talus, boisements) et du patrimoine qu'ils constituent.

Cette démarche vise aussi à se conformer aux dispositions règlementaires du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais :

- Disposition 23 : inventorier les dispositifs antiérosifs (haies, talus, boisements, ...).
- Disposition 24 : protéger les dispositifs antiérosifs dans les documents d'urbanisme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'inventaire des haies bocagères sur la commune et de réaliser l'étude en interne avec la collaboration du technicien environnement de la Communauté de Communes.

**Stéphane Dupuis demande qu'un article soit inséré dans le prochain bulletin pour préciser qu'il faut s'adresser à la Mairie avant tout abattage d'arbres.**